

Zeitschrift: D'égal à égale!
Herausgeber: Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura
Band: 2 (2002)

Artikel: Vers une déprivatisation de la maternité?
Autor: Henchoz, Caroline
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-352196>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vers une déprivatisation de la maternité ?

Caroline Henchoz

Sociologue et déléguée à l'égalité à l'Université de Neuchâtel



© Chappatte, globecartoon.com

Les femmes en âge d'avoir des enfants sont de plus en plus nombreuses à travailler à plein temps ou à temps partiel: en 1996, le taux d'activité des femmes de 25 à 39 ans était en moyenne de 74.9 %¹.

Parallèlement à l'augmentation de l'activité professionnelle des femmes, on observe un développement de la

prise en charge extra-familiale des enfants.

En Suisse romande, environ 10% des enfants de moins de 2 ans et 34% des enfants de 2 à 3 ans sont régulièrement confiés à des crèches, des garderies ou des mamans de jour.

90% des enfants de 4 à 5 ans sont pris en charge des lieux d'accueil extra-familiaux, école enfantine com-

prise². Ceci sans compter les enfants de tout âge qui sont gardés par des membres de la famille ou par des amis des parents et qui ne sont pas comptabilisés dans les différentes études menées sur le sujet.

La demande sociale au niveau des structures d'encadrement pour la petite enfance a aussi évolué. Si les

premières crèches, qui ont ouvert il y a environ une centaine d'années, accueillait essentiellement des enfants de parents ouvriers dont les mères étaient obligées de travailler, les choses se sont inversées depuis les années 70.

En 1960, 6 utilisateurs sur 10 étaient encore des enfants de parents d'ouvriers, ils ne sont plus que 3 sur 10 en 1987. Dans le même temps on observe l'arrivée massive des enfants des classes moyennes à supérieures. En 1992, jusqu'à 46% des utilisatrices des crèches étaient diplômées de l'université ou d'une école professionnelle supérieure². Cette arrivée des classes moyennes à supérieures a transformé la demande en matière d'accueil et la perception des crèches. Les gardes à temps partiel sont de plus en plus sollicitées, les attentes au niveau du contenu éducatif ont également évolué. Si autrefois les crèches étaient perçues comme un lieu de garde, de « parking pour les enfants » on observe avec l'arrivée des classes moyennes à aisées une revalorisation de ces lieux d'accueil qui sont aujourd'hui perçus comme des lieux de socialisation et de développement éducatif et cognitif. En parallèle et accompagnant cette nouvelle perception des lieux d'accueil pour les tout petits, le personnel de garde s'est professionnalisé.

Si les crèches et les garderies ont vu leurs activités valorisées, leur nombre n'a pourtant pas augmenté de manière suffisante pour combler la demande de plus en plus importante avec l'augmentation des femmes actives sur le marché du travail.

A tel point que l'étude Population et prévoyance sociale (1992) estimait que l'absence d'accueil extra-familial

ou de mesures supplémentaires associées à l'exercice d'une activité professionnelle pourrait en Suisse avoir pour conséquence une augmentation rapide du nombre de jeunes femmes qui, pour exercer une activité lucrative, renoncent tout à fait à avoir des enfants.

En effet, force est de constater que l'organisation de la vie familiale repose encore trop souvent uniquement sur les épaules de la mère. Dans les familles dont les enfants ont moins de 15 ans, les femmes consacrent en moyenne 52 heures par semaine aux tâches domestiques et familiales alors que les hommes y consacrent 30 heures de moins³. Or, et cela surtout depuis que les femmes ont investi le monde professionnel et que le partage des tâches au sein de la famille a évolué en faveur d'une déspecialisation, les femmes ne peuvent et ne veulent plus assumer seules cette tâche. Il n'est plus viable socialement⁴ de percevoir la maternité et l'éducation des enfants comme une affaire privée et une affaire de femmes. Il s'agit donc au niveau de la famille de revaloriser le rôle du père afin de l'intégrer dans un partage équitable des tâches domestiques et familiales. Une telle (r) évolution ne peut se faire que sur du long terme par un travail en profondeur des perceptions sociales des sexes.

D'autre part, il me semble fondamental que l'impulsion provienne des milieux politiques, l'augmentation du taux de natalité connu par la Suède suite à l'introduction d'une politique familiale forte le prouve. On ne peut demander et souhaiter un changement des mentalités et des façons de faire sans passer par une intervention institutionnelle. C'est d'ailleurs ce

qu'on a pu observer dans un tout autre domaine au niveau des universités suisses. Grâce en grande partie au programme fédéral « Egalité des chances » les universités ont enfin pris en considération les inégalités qui existent entre hommes et femmes au niveau des parcours et carrières académiques. Par le biais de l'impulsion (notamment financière) de la Confédération, des bureaux de l'égalité, différents programmes de mentoring, de soutien et de formation ainsi que des crèches universitaires se sont mis sur pied. Depuis une année, l'inégalité des chances au sein des universités suisses n'est plus seulement le thème de débats mais devient l'objet d'un nombre grandissant d'actions visant à corriger ou du moins à réduire cet état de fait.

C'est donc selon moi par une politique familiale claire et délibérée que l'on donnera l'impulsion visant à sortir la maternité du privé et à en faire un objet d'intervention publique. Les voix, notamment des syndicats et de certains partis politiques, semblent d'ailleurs de plus en plus nombreuses à s'élever pour aller dans ce sens. C'est d'autant plus encourageant de voir que, parfois, elles se font entendre.

¹ Chiffres tirés de l'OFS, Vers l'égalité (actualisation des principaux indicateurs 1997), Neuchâtel, 1997

² Chiffres tirés de l'exposé de M. P.-Y. Troutot « Vers une nouvelle économie de la production familiale ? A propos du travail des mères et de la demande sociale de garde d'enfants », donné dans le cadre du colloque « Familles en Mouvement », Centre international de conférences de Genève, 1994

³ Source : OFS, Du travail mais pas de salaire. Le temps consacré aux tâches domestiques et honorifiques et aux activités d'entraide, Neuchâtel, 1999

⁴ Quand on sait qu'au lieu des 2.1 enfants par femme préconisé par les démographes, nous atteignons péniblement les 1.6, on se rend compte que la maternité n'est pas seulement un enjeu privé mais devient réellement un enjeu social, ne serait-ce que pour la survie d'une société à long terme.